

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU
PROGRAMME DE LICENCE EN GÉNIE CIVIL DE
L'INSTITUT PRIVE DE GESTION/INSTITUT
SUPERIEUR DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE
(IPG/ISTI)**

Équipe d'évaluation :

- Ibrahima Khalil CISSE, Professeur titulaire (Président)
- Oustasse Abdoulaye SALL, Professeur assimilé (Membre)
- Cheikh FALL, Ingénieur (Membre)

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

Décembre 2022

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et Abréviations.....	3
Introduction.....	4
1. Présentation du groupe Institut Privé de Gestion/Institut Supérieur de Technologie Industrielle (IPG/ISTI)	4
1.1 Généralités sur l’Institut	4
1.2 Les missions du groupe IPG/ISTI	5
1.3. Les programmes du groupe IPG/ISTI.....	6
2. Présentation de la formation évaluée	7
3. Avis sur le rapport d’auto-évaluation	8
4. Description de la visite sur site.....	8
5. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l’ANAQ-Sup	9
➤ Processus décisionnels et communications.	13
6. Points forts du programme.....	27
7. Points faibles du programme	27
8. Appréciations générales.....	28
9. Recommandations à l’établissement	28
10. Recommandations à l'ANAQ -Sup.....	29
11. Proposition de décision	30

Liste des sigles et Abréviations

- ANAQ-Sup : Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- BTP : Bâtiments et Travaux Publics
- CDI : Centre de Documentation et d'Information
- DG : Directeur Général
- DGES : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
- EC : Élément Constitutif
- GC : Génie Civil
- LMD : Licence Master Doctorat
- LP : Licence Professionnelle
- MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- PATS : Personnel Administratif Technique et de Service
- PER : Personnel d'Enseignement et de Recherches
- UE : Unité d'Enseignement

Introduction

L'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) a chargé une équipe d'experts de procéder à l'évaluation du programme de formation en Licence de Génie civil de l'Institut Privé de Gestion/Institut Supérieur de Technologie Industrielle (IPG/ISTI) d'après le rapport d'auto-évaluation. L'équipe d'experts est composée de deux académiques (Professeur titulaire Ibrahima Khalil CISSE et Professeur assimilé Oustasse Abdoulaye SALL) et d'un professionnel (Ingénieur Cheikh FALL).

La mission d'évaluation comporte quatre étapes essentielles que sont :

- Une phase d'analyse documentaire consistant à exploiter les différents documents remis aux experts par l'ANAQ-Sup et comprenant entre autres :
 - Le rapport d'auto-évaluation du programme ;
 - Le référentiel d'évaluation de programmes de l'ANAQ-Sup ;
 - Le guide d'évaluation externe de l'ANAQ-Sup ;
 - La grille d'exploitation de rapport d'auto-évaluation de l'ANAQ-Sup, etc...
- La visite sur site qui comprend :
 - Une rencontre avec la direction de l'établissement et du comité ad-hoc, chargé de l'élaboration du rapport d'auto-évaluation ;
 - Une rencontre avec les différentes composantes que sont le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER), le Personnel administratif, technique et de Service (PATS) et les Étudiants ;
 - Une visite des locaux (Laboratoires, Salles de cours, Bureaux) ;
- L'élaboration d'un rapport de mission provisoire à transmettre à l'IPG/ISTI, pour observations et remarques éventuelles ;
- L'élaboration du rapport final à transmettre à l'ANAQ-Sup et qui prend en compte les observations ou remarques pertinentes des acteurs de l'IPG/ISTI sur le rapport provisoire.

Le présent rapport fait l'économie des différentes phases de la mission conjointe.

1. Présentation du groupe Institut Privé de Gestion/Institut Supérieur de Technologie Industrielle (IPG/ISTI)

1.1 Généralités sur l'Institut

L'Institut Privé de Gestion (IPG) a été créé en 1981 et reconnu d'utilité publique par le décret présidentiel N°88255 du 10 mars 1988. L'ISTI quant à lui a été créé en 1994. Dans sa logique de formation le groupe IPG/ISTI vise à mettre sur le marché du travail africain des cadres moyens et des cadres supérieurs compétents.

Ainsi la partie IPG (Institut Privé de Gestion) forme des gestionnaires à plusieurs niveaux et la partie ISTI (Institut Supérieur de Technologie Industrielle) forme aussi bien des techniciens, des techniciens supérieurs que des ingénieurs dans les domaines de l'industrie. L'objectif du groupe IPG/ISTI est de

promouvoir la formation initiale et la formation permanente au service de cibles variées (étudiants, cadres moyens, cadres supérieurs) provenant des pays africains.

1.2 Les missions du groupe IPG/ISTI

Les missions du groupe IPG/ISTI se déclinent comme suit :

- Développer des compétences en formation initiale et en formation continue
- Favoriser les apprentissages aux plans techniques et comportementaux.
- Mettre les étudiants en situations de responsabilité au niveau des entreprises pour la mise en pratique des compétences
- Favoriser la découverte et la communication
- Expérimenter des innovations par des cas concrets.

Pour l'accomplissement de ses missions le groupe IPG/ISTI a acquis sur fonds propres des locaux et des équipements appropriés. Le groupe IPG/ISTI est composé de deux instituts :

- ❖ Institut Privé de Gestion – IPG
- ❖ Institut Supérieur de Technologie Industrielle – ISTI ;

Ce complexe comprend six départements dont trois sont situés à l'ISTI et les trois autres, à L'IPG, ce sont :

À l'ISTI, il y a les départements suivants :

- Département Informatique
- Département Electrotechnique, électromécanique, froid et climatisation.
- Département Génie civil

À l'IPG, il y a les départements suivants :

- Département des études de second cycle (LM)
- Département des études de premier cycle (BTS)
- Département des études secondaires.

Le groupe IPG/ISTI a trois principales filières

- Gestion
- Informatique
- Techniques Industrielles.

1.3. Les programmes du groupe IPG/ISTI

1.3.1 Les programmes de la filière gestion.

Les Programmes de la filière Gestion se déclinent comme suit :

- Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) (en GRH – CIM – Gestion des Projets)
- Licence Professionnelle, Option : Marketing Communication (LP MC)
- Licence Professionnelle, Option : Gestion des Ressources Humaines (LP GRH)
- Licence Professionnelle, Option : Finance – Banque – Assurance (LP BFA)
- Licence Professionnelle, Option : Audit & Contrôle de Gestion (LP ACG)
- Licence Professionnelle, Option : Transport Logistique (LP TRLO)
- Master Professionnel II, Option : Ingénierie Financière – Audit & Contrôle de Gestion

1.3.2 Les programmes de la filière informatique.

Les programmes de la filière Informatique sont :

- Brevet de Technicien Supérieur en informatique de gestion
- DTS en informatique de gestion
- Licence en informatique de gestion
- Licence en administration système réseau et maintenance

1.3.3 Les programmes de la filière Technique Industrielle

Les programmes de la filière sont les suivants :

- Brevet de Technicien (BT) en électricité de bâtiment (en Approche par Compétence A.P.C)
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en électricité d'installations industrielles sous forme d'Approche par Compétence
- Licence Professionnelle électromécanique
- Diplôme d'Ingénieur de Conception (DIC) en électromécanique
- Licence en Génie Civil
- Diplôme d'Ingénieur de Conception (DIC) en Génie Civil.

L'établissement qui se déploie sur deux sites comporte deux (2) bâtiments dans lesquels on trouve 26 salles. Leur capacité d'accueil est de 1700 places réparties dans un (01) amphithéâtre de quatre cents (400) places, vingt- cinq (25) salles de cours de quarante (40) à cinquante (50) places, une (01) bibliothèque physique de 1278 ouvrages, une bibliothèque numérique permettant aux participants de se connecter et de consulter plus d'un millier d'ouvrages, deux (02) laboratoires d'études, trois (03)

salles informatiques équipées chacune de vingt (20) ordinateurs Pentium 4 environ, une salle CISCO équipée de 12 (douze) machines, matériel de topographie, matériel de travaux pratiques de mise en œuvre, un cybercafé doté d'une vingtaine de machines, deux restaurants et plusieurs toilettes pour les enseignants, les étudiants, le Personnel Administratif, Technique et de Service (PATs) un service de sécurité extérieur et un internat.

2. Présentation de la formation évaluée

Il s'agit d'une licence en Sciences et Techniques, et plus précisément de la Licence en Génie Civil, qui est structurée en six (06) semestres avec des unités d'enseignement, des éléments constitutifs, des modalités pédagogiques, une division horaire et les crédits (180 crédits) avec un volume horaire de 3600 heures pour une durée totale de 03 ans avec un accès réservé aux baccalauréats scientifiques ou diplômes équivalents.

En termes de modalités de mise en œuvre, l'IPG/ISTI a fait appel essentiellement à des Universitaires rompus à la tâche et à des professionnels avérés du secteur des BTP pour donner une formation adéquate aux étudiants. La formation en Génie civil s'appuie sur des infrastructures et des équipements de qualité (laboratoire de Géotechnique, espace pour les TP, équipements pédagogiques ...) et sur un accompagnement financier subséquent. Il découle, dès lors, un système d'enseignement efficace basé sur l'acquisition de connaissances aussi bien théoriques que pratiques, et une formation à la citoyenneté de nos étudiants.

A l'issue de la formation, les étudiants titulaires de la Licence de Génie civil peuvent exercer les métiers suivants :

- Chargé de contrôle, ou assistant de maîtrise d'œuvre ;
- Conducteur de travaux ;
- Chef de chantier dans des sociétés du BTP ;
- Technicien dans les services techniques des collectivités ;
- Enseignant de lycée professionnel.

Ainsi, le titulaire de la licence pourra être employé dans les structures suivantes :

- Bureau d'études ;
- Mission de contrôle ;
- Cabinet d'ingénierie ;
- Entreprise de BTP ;
- Laboratoire de génie civil ;
- Service technique des collectivités territoriales ;

- Etablissement de formation.

3. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation comporte 51 pages et des annexes (actes, CV, PV, rapports de commission, syllabus, maquettes), ce qui porte l'ensemble à 139 pages. Le rapport contient toutes les informations et la plupart des éléments de preuve nécessaires à un jugement objectif ; les autres éléments de preuve listés du reste dans le rapport seront demandés sur place le jour de la visite.

Pour chaque champ, le rédacteur a répondu à l'ensemble des standards en donnant des éléments de preuve à l'appui dont des tableaux illustratifs quand cela est jugé nécessaire. Il a essayé de répondre aussi à tous les critères des standards énoncés en mettant l'accent de manière globale sur les forces et les faiblesses rencontrées après avoir renseigné l'ensemble des six champs. Le rapport contient également au-delà de l'auto appréciation des remarques en termes de points forts ou faibles et des perspectives d'amélioration du programme. Ces remarques et recommandations n'ont pas été automatiques pour tous les standards décrits.

Le rapport a enfin renseigné le niveau de satisfaction des standards qui sont atteints ou non.

4. Description de la visite sur site

L'équipe d'experts a démarré sa visite ce vendredi 29 décembre 2022 à 09h10 mn environ dans la salle où devait avoir lieu la séance de travail. Conformément à l'agenda prescrit par l'ANAQ-Sup, la visite a commencé par un entretien avec l'équipe de direction. Pendant cet entretien, l'administrateur général du groupe IPG/ISTI a présenté l'équipe générale de gestion dont le comité de pilotage avec son Président et le Directeur académique et le responsable de la Cellule interne d'Assurance Qualité (CIAQ) à l'équipe d'experts de l'ANAQ-Sup.

Le Président de l'équipe d'experts de l'ANAQ-Sup à son tour a présenté ses collègues au comité de pilotage en rappelant l'objectif de la mission, le programme de travail de la journée, les attentes des uns et des autres, et le parcours que subira le rapport des experts.

Le responsable de la filière Génie civil et donc de la licence a après cela, présenté le rapport d'auto-évaluation et à l'issue de cette présentation, l'équipe d'experts a posé des questions et a reçu tour à tour les enseignants de la formation non-membres du comité de pilotage, des étudiants du programme et des membres du PATS avant la pause déjeuner à 14h environ.

L'après-midi a été consacré à la visite des locaux administratifs et pédagogiques (salles de classes et laboratoires et équipements).

La visite de tous les locaux a pu s'effectuer dans les meilleures conditions et a été faite en même temps que les échanges (Questions / Réponses) entre les experts et les responsables du programme. La

synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'Institut à la fin de l'évaluation de terrain en trois rubriques : points forts, points faibles à améliorer et recommandations.

5. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Le programme essaie de se conformer aux standards de l'ANAQ-Sup en donnant, au besoin, des éléments de preuve, qui parfois ne corroborent pas de manière systématique les assertions avancées dans le rapport et vérifiées sur le terrain suite aux entretiens avec les différentes composantes du programme.

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé

Le programme de licence a démarré depuis la rentrée 2014/2015 et la première promotion est sortie en 2017. D'autres recrutements ont eu lieu en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021. Donc, le programme a sorti quatre (04) promotions et il est régulièrement dispensé depuis la première année, soit en 2014/-2015.

Comme éléments de preuve, on peut noter :

- Tableau des effectifs avec répartition en garçons et filles
- Maquette du programme
- Procès-verbaux de soutenance des promotions 2017, 2018, 2019, 2020.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

L'objectif général du programme de Licence en Génie Civil est de former un technicien supérieur polyvalent capable de gérer des projets de bâtiment, de route, d'ouvrage d'art, de voiries et réseaux divers et d'assainissement. Les objectifs spécifiques de cette licence en Génie Civil permettent aux étudiants d'acquérir des compétences solides sur les techniques de conception, de réalisation de bâtiment aussi de route, d'ouvrage d'art, de VRD et d'assainissement. Le titulaire de la licence en Génie Civil doit pouvoir assurer les missions suivantes :

- Identifier les déterminants physiques des matériaux de construction ;
- Connaître les technologies de construction modernes ;

- Lire un relevé topographique ;
- Savoir distinguer les couches d'une chaussée ;
- Identifier les constituants d'un ouvrage d'art ;
- Connaître les différents types d'ouvrages hydrauliques et d'assainissement...
- Pouvoir élaborer un plan de bâtiment ;
- Déterminer les coûts selon les calculs de métré ;
- Implanter un chantier de bâtiment ;
- Conduire la réalisation d'un bâtiment ;
- Suivre l'exécution d'une route selon un plan ;
- Faire les différents tests sur des échantillons de sols ou de béton prélevés ;
- Réaliser des projets hydrauliques et d'assainissement ;
- Utiliser les logiciels de dessin et de dimensionnement modernes.

Dans le domaine du savoir-être il doit :

- Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- Respecter les normes de réalisation des ouvrages.

Les objectifs du programme sont en parfaite adéquation avec les missions de l'institution IPG /ISTI si nous nous référons au plan stratégique et aux filières agréées par la lettre d'habilitation et les missions de l'institution.

Comme éléments de preuve on peut noter :

- Objectifs du programme (consulté sur place)
- Plan stratégique (consulté sur place)
- Descriptif des cours (consulté sur place).

Donc, comme cela a été annoncé dans la présentation de la formation, le projet pédagogique définit clairement l'objectif général qui est de former des professionnels, des cadres intermédiaires dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. La réalisation de cet objectif doit passer par l'atteinte des objectifs déclinés plus haut et qui sont atteints

Ces objectifs sont connus par les enseignants et les étudiants et correspondent aux contenus des cours. C'est avec la collaboration de tous les formateurs intervenant dans la filière que le responsable du programme a élaboré le référentiel de programme où il est présenté les contenus des enseignements et les syllabus harmonisés de tous les enseignants. Il a été vérifié que tous les formateurs intervenant dans le programme de Génie civil ont établi leurs syllabus, par rapport au contenu des formations stabilisées. Par ailleurs, et en termes de missions et planification stratégique l'IPG/ISTI s'est doté d'une mission de service public qui se résume à :

- offrir des services de formation de qualité aux étudiants et professionnels ;

- accompagner les stratégies d'acquisition et de développement des ressources humaines ;
- relever le défi d'un développement durable.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

L'IPG/ISTI semble s'efforcer de maintenir des liens étroits avec le milieu professionnel en mettant en place trois dispositifs :

- Un partenariat avec le monde de l'entreprise pour la mise en œuvre du **programme**.

Le corps professoral est composé d'enseignants et de professionnels qui sont au fait des mutations, des exigences du monde du travail dans le domaine du Génie Civil. Le contenu du programme d'études est réalisé en collaboration avec ces professionnels. Ils proposent des améliorations en continu en vue de son adéquation avec le monde professionnel.

- Rapport de mise à jour du programme (à consulter sur place)
- Rapport de stage (à consulter sur place).

- **Des objectifs de la formation et concertation avec le milieu professionnel.**

Dans le cadre du déroulement des enseignements-apprentissages, des stages ou visites de chantier sont organisés. Ces stages et ces visites de chantier ont pour but d'établir un lien avec le monde professionnel. Les formes d'entente varient selon les entreprises. Les stages sont organisés grâce aux relations entre l'école et les points focaux dans les entreprises.

- **Des stages crédités et leur organisation**

Comme tous les programmes du groupe IPG/ISTI sous format Licence-Master-doctorat (LMD), un rapport de stage ou un mémoire crédité est effectué au sixième semestre. Les stages sont effectués au niveau de certaines entreprises de Génie Civil. Ces stages sont encadrés par les professionnels enseignants qui interviennent dans le programme. L'organisation des stages est effectuée selon le scénario suivant : L'école délivre la fiche de stage comportant les objectifs de stage, le journal de bord et la fiche d'évaluation du superviseur de stage et une date est fixée pour le début du stage.

Ainsi le programme est élaboré en collaboration avec les professionnels du monde de l'entreprise qui interviennent dans le déroulement du programme et facilitent les stages pratiques, Le programme est en phase avec les besoins actuels de la formation dans le domaine.

Les éléments de preuve sont :

- Objectifs de stage,
- Rapport de stage consulté sur place).

Cependant, nous avons remarqué que la mise en position de stage n'est pas systématique du fait d'un manque de service dédié et dynamique.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.

Toutes les activités entrant dans le cadre de la conception et du développement de programmes de formation, de l'animation des cours et de la gestion de la pédagogie ainsi que la mise à la disposition des ressources nécessaires, sont décrites à travers des procédures internes communiquées à l'administration, aux professeurs et aux étudiants comme en atteste les différentes instances décrites dans le rapport le manuel de procédure de l'IPG/ISTI qui définit les compétences et les responsabilités décisionnelles dans tous ces organes. L'IPG/ISTI est régi par les statuts d'une SUARL, sa gouvernance administrative et académique est gérée par les organes suivants :

➤ Le conseil scientifique et pédagogique de l'IPG/ISTI.

Le conseil scientifique et pédagogique de l'IPG/ISTI comprend des enseignants, des chercheurs (dont trois professeurs titulaires, deux maîtres de conférences) et des personnalités extérieures du milieu scientifique et professionnel et un représentant des étudiants.

Le conseil se réunit une fois par an en plénière. Son Conseil restreint se compose ainsi :

- D'universitaires ;
- De l'administration ;
- Et des chefs de département.

➤ Le conseil de discipline

Le conseil de discipline est composé de membres du conseil restreint et des chefs de département. Il intervient dans les cas d'indiscipline d'étudiants. Il est saisi par le directeur général, Les décisions du conseil sont notifiées aux concernés et affichées. Organigramme du groupe IPG/ISTI

Après les organes partenariaux, il y a le cabinet de l'administration générale, les départements et les services.

Le cabinet de l'administrateur général est constitué comme suit :

- d'un Administrateur Général
- d'un Directeur financier
- du Directeur de la Communication et des Technologies de l'Information
- D'une assistante de Direction
- Du Directeur Académique

-Des chefs de département de gestion, d'Electromécanique, d'Informatique Industrielle, de Génie Civil

Les services ci-dessous existent également :

- Service de la caisse
- Service de contrôle de Gestion
- Service de la bibliothèque
- Service de la scolarité
- Service médical

➤ **Processus décisionnels et communications.**

Le groupe IPG/ISTI est doté d'un organigramme joint au rapport d'auto évaluation

Chaque poste est décrit par une fiche de poste. L'établissement dispose d'un règlement intérieur qui est largement publié et un manuel de procédure. Avant le démarrage de l'année scolaire, tous les étudiants prennent connaissance du règlement intérieur à l'inscription. Les délibérations de la commission de discipline et celles de la commission scientifique pédagogique sont consignées dans des rapports remis à l'administration centrale. Les principales décisions prises par l'administration sont signifiées par note de service. Un tableau d'affichage permet une large diffusion des documents dans l'établissement.

Globalement, le groupe IPG/IPG dispose d'un organigramme. Un manuel de procédures administratives organise le fonctionnement. Les processus décisionnels de l'administration, des organes délibérants et les objectifs des programmes sont publiés.

Eléments de preuve :

- Organigramme
- Règlement intérieur (consulté sur place)
- Manuel de procédure (consulté sur place)

Malgré cette organisation, nous estimons qu'il devrait y avoir un conseil d'administration au-dessus de la direction générale

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le programme d'études a été élaboré par le corps professoral constitué d'enseignants et de professionnels. Le programme prend en charge tous les aspects liés au Génie Civil, Il intègre des

modules de science fondamentale, technologiques, réalisations pratiques et de gestion. Des améliorations en continu sont effectuées en vue de son adéquation avec le monde professionnel.

L'évaluation des enseignements dans le processus de diffusion du programme est réalisée avec une fiche d'évaluation renseignée par les étudiants. A travers cette évaluation les étudiants donnent leur opinion sur le programme. Le feed-back de cette évaluation est transmis aux enseignants qui en prennent compte dans d'amélioration des enseignements-apprentissages. En outre, les délégués de classe peuvent rencontrer le chef de département à leur convenance et éventuellement le directeur général. La persévérance dans la concertation a démontré l'utilité de cette méthode. Désormais, ce procédé est une partie intégrante du déroulement enseignements-apprentissages.

Le programme est élaboré avec les enseignants et les professionnels. Aussi, les enseignements sont évalués par les étudiants qui peuvent rencontrer le chef de département et au besoin le directeur général.

Eléments de preuve

- PV de réunion du corps professoral (consulté sur place)
- Manuel qualité (consulté sur place)
- Rapport d'évaluation des enseignements (consulté sur place).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

La cellule d'assurance qualité interne du groupe IPG/ISTI est composée ainsi qu'il suit :

- Un Responsable
- De huit membres au total dont un rapporteur

Cette cellule évalue la mise en œuvre des enseignements-apprentissages à l'aide du manuel qualité du groupe élaboré à cet effet.

Elle est chargée de recueillir les remarques, suggestions ou plaintes des étudiants, du corps professoral, aussi les statistiques et les résultats de fin d'année. Ces différents éléments sont analysés et les résultats sont partagés avec l'administration, les chefs de département afin que les recommandations soient traduites en actions concrètes d'amélioration au sein des différentes entités (Département, Scolarité) pour leurs exécutions par les personnes concernées. Seulement, il faut signaler que pour certaines recommandations, il faut un suivi rapproché de la cellule assurance qualité pour leur exécution.

Le groupe IPG/ISTI a des étudiants de plusieurs nationalités (26 en tout en 2022-2023). Il a basculé dans le système LMD depuis l'année scolaire 2012/2013 conformément aux recommandations de la tutelle.

Le groupe IPG/ISTI a créé cette cellule assurance qualité interne sur recommandation de l'ANAQ Sup.

Les décisions provenant de l'administration sont transmises par note de service. Les assemblées délibérantes sont la cellule assurance qualité, le conseil de discipline, le conseil scientifique et pédagogique. Les procès-verbaux de leurs réunions sont transmis à l'administration par l'intermédiaire de rapport.

Ainsi, le groupe IPG/ISTI dispose d'un conseil scientifique et pédagogique, d'une cellule assurance et d'un conseil de discipline. Ces organes participent à la gouvernance de l'établissement.

Les éléments de preuve sont les suivants :

- Acte de création du conseil scientifique et pédagogique (CSP)
- Rapport de réunion du CSP
- Acte de création de la CIAQ
- Rapport de la CIAQ (consulté sur place)
- Acte de création du conseil de discipline
- Rapport des décisions du Conseil de Discipline.
- Manuel qualité (consulté sur place).

Aussi, l'IPG/ISTI accorde une attention particulière à sa politique d'assurance qualité.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Le programme d'études dispose d'une maquette pédagogique en 6 semestres. Chaque semestre comprend les unités d'enseignement, chaque unité d'enseignement est constituée d'éléments constitutifs (ECUE) selon les exigences du système LMD

Les modules sont crédités et les crédits cumulés de l'ensemble des modules d'une unité d'enseignement représentent le crédit de l'unité d'enseignement.

Les éléments constitutifs sont enseignés suivant des modalités pédagogiques en cours magistral, travaux dirigés et travaux pratiques. Une durée est prévue pour le travail personnel de l'étudiant.

Le programme de la Licence en Génie Civil est régulièrement enseigné sous le format LMD depuis la rentrée 2014/2015.

Par contre l'organisation des enseignements n'est pas faite conformément aux recommandations du système Licence-Master-Doctorat (LMD) (cf. décret n° 2012-1114 du 12 octobre 2012). Le volume horaire des CM, TD et TP prend certes en compte le temps de présence en salle de l'enseignant mais le pourcentage de 60% n'est ni conforme aux recommandations du LMD, ni réel. Les volumes horaires des autres composantes (TD, TP et TPE) ne sont ni homogènes, ni conformes au LMD. Les affirmations du rapport telles que « Un crédit de 20h représente 12h de travail en présentiel et 8h de TPE » confirment la non-conformité de la répartition des volumes horaires

Il est vrai que pour chaque élément constitutif (module), un syllabus de cours est élaboré et présenté aux étudiants dès l'entame. Les modules sont agencés mais leur complémentarité n'obéit pas à une cohérence pour le niveau de qualification recherché.

Ainsi, le programme de Licence en Génie Civil est certes enseigné avec des connaissances scientifiques et technologiques mais la structure de la maquette est à revoir.

Comme éléments de preuve, on peut lister :

- Maquette du programme
- Syllabus

Les éléments de preuve énumérés et présentés confirment le manque de conformité au système LMD

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de

connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Le programme est conçu de sorte que le sortant puisse acquérir les connaissances scientifiques associées aux compétences dans les spécialités du génie civil. L'étudiant ayant réussi tous les modules ce programme sera capable d'assurer la fonction de technicien supérieur en génie civil et plus spécifiquement en Bâtiment comme c'est dit au standard 1.02.

L'orientation professionnelle du programme favorise l'utilisation des méthodes pédagogiques actives pour une meilleure participation des étudiants. Parmi ces méthodes, on a la méthode d'enseignement et d'évaluation par les pairs. En deuxième et troisième année, des séminaires sont organisés pour préparer les étudiants à l'élaboration de mémoire de fin d'études ; malgré cela, les stages bien que crédités sont tels qu'il y a une difficulté de trouver des postes de stage pour tous les étudiants.

Les évaluations sont effectuées à l'aide de devoirs et des examens. Pour chaque cours, il y a deux devoirs et un examen final. Après les devoirs, les étudiants sont informés de leur performance et des corrections sont effectuées pour une mise à niveau

Comme éléments de de preuve fournis, on peut noter

- Descriptif des cours (consulté sur place)
- Maquette du programme
- Manuel qualité (consulté sur place)

Malheureusement ces éléments de preuves ne nous semblent pas pertinents.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

S'agissant de ces conditions, la note finale d'un élément constitutif d'une unité d'enseignement ou ECUE est composée à 30% de la moyenne des épreuves de contrôle continu et 70 % de la note de l'examen terminal, sauf pour le mémoire de fin d'études dont la note est la moyenne de la note du manuscrit et celle de la présentation orale. La note de l'UE est obtenue en faisant la moyenne pondérée des ECUE qui la composent.

À la fin de chaque semestre, après les conseils de classe tous les étudiants peuvent passer à la scolarité récupérer leur bulletin de notes.

Seront autorisés à participer aux évaluations uniquement les étudiants ayant rempli les conditions d'inscription administrative et pédagogique auprès des services compétents.

Sont admis aux contrôles des connaissances, les étudiants remplissant les règles d'assiduité. Toute absence non justifiée à un examen entraîne la note de 0/20.

Une session de rattrapage est organisée lors des semestres 2, ou 4 ou 6. Elle se déroule au plus tard en août.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées par l'Administration. Elles sont portées à la connaissance des étudiants et doivent comporter l'indication du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales et pratiques. Un accent est mis sur ce que l'étudiant doit savoir, aussi sur ce qu'il doit être capable de faire.

Seuls peuvent se présenter à l'examen les étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité aux séances de TD et ou de TP.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la note de 10/20. L'acquisition de l'unité d'enseignement valide l'acquisition des crédits correspondants.

Sont capitalisables, de la même façon, les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits est fixée. Une unité d'enseignement peut être validée par compensation entre ses éléments constitutifs.

Un semestre est validé :

- si toutes les UE le composant sont validées individuellement (note supérieure ou égale à 10/20),
- par compensation intra semestre si l'étudiant a la moyenne entre les différentes UE du semestre présentant des affinités définies par le conseil pédagogique, affectées de leurs coefficients.

Tout semestre validé est définitivement acquis. Il est capitalisable et transférable. L'étudiant ne peut plus en demander la renonciation.

Le passage de L1 à L2 est de droit dès lors que les deux semestres de L1 sont validés ou dès lors qu'il ne manque que la validation de 30 %, au plus, des crédits des deux semestres de L1. Si aucun des deux semestres n'est validé, le passage en L2 est autorisé dès lors que l'étudiant capitalise au moins 70 % des crédits de L1, soit 42 crédits.

Le passage de L2 à L3 est de droit dès lors que les quatre premiers semestres sont validés ou dès lors qu'il ne manque que la validation de 30%, au plus, des crédits des deux semestres de la L2.

La Licence consacre l'obtention des 180 crédits y afférant. Elle confère le niveau d'étude de Bac + 3. Le grade conférant au diplôme de Licence est attribué aux seuls étudiants ayant validé la totalité des 180 crédits avec des mentions de mérite.

Les mentions aux examens sont déterminées comme suit :

PASSABLE quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une note moyenne au moins égale à 10/20 et inférieure à 12/20 ;

ASSEZ BIEN quand le candidat a obtenu sur le total général des UE une note moyenne au moins égale à 12/20 et inférieure à 14/20 ;

BIEN quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une note moyenne au moins égale à 14/20 et inférieure à 16/20 ;

TRES BIEN quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement, une note moyenne au moins égale à 16/20.

Des extraits du décret sont consignés dans le guide pédagogique de l'établissement.

Les conditions d'évaluation sont conformes aux prescriptions du décret sur la licence. Les attestations sont délivrées aux étudiants ayant satisfait les dispositions du présent décret concernant les évaluations.

Comme éléments de preuve, on note les documents suivants :

- Manuel qualité du groupe IPG /ISTI (consulté sur place).
- Guide pédagogique du groupe IPG/ISTI (consulté sur place).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

L'atteinte d'un bon taux de réussite est un objectif majeur de l'IPG/ISTI et tous les moyens et stratégies sont combinés pour toujours l'améliorer. Une plus grande disponibilité des enseignants, un niveau d'encadrement élevé et des possibilités de mises à niveau sont toujours offerts. Les statistiques annuelles montrent qu'en moyenne les taux de réussite avoisinent les 80 % même si les résultats de calcul tels que présentés pendant la présentation font ressortir des fautes de frappe à

quelques endroits (comme pour la LP2GCA 2016/2017 où le taux réel est de 69% au lieu de 16,80 mentionné).

En termes de statistiques et de taux de réussite, on peut retenir que depuis le début de sa mise en œuvre le programme de Licence en Génie Civil reçoit un effectif appréciable d'étudiants. Le niveau le plus important est constaté à partir de l'année scolaire 2016/2017 avec l'orientation par l'état de cohortes. Le tableau 3.1 du rapport d'auto évaluation donne les effectifs, taux de réussite et les taux d'encadrement dans filière Génie Civil de l'année scolaire 2015/2016 jusqu'à l'année scolaire 2019/2020.

Les effectifs et les taux de réussite de l'année scolaire 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019, 2019 /2020 de la licence en Génie Civil montre une régularité de la fréquentation. Aussi, une progression est constatée avec un pic lors des années 2016/2017 à 2018/2019.

L'analyse des résultats montre que le taux de réussite est remarquable.

Une évaluation des effectifs et des taux de réussite a été effectuée par la cellule assurance qualité. Ainsi un plan d'action est élaboré afin d'augmenter les effectifs, maintenir les taux de réussite et l'améliorer au besoin.

Ce plan a consisté à évaluer le programme en collaboration avec les principaux acteurs. Un deuxième jalon a consisté à inciter les enseignants qui ont été formés en pédagogie à utiliser les pédagogies actives. Les étudiants font aussi des cours pratiques. Ceci a permis d'améliorer les performances dans la mise en œuvre du programme.

Le niveau des effectifs est relativement appréciable. Le taux d'encadrement dans les différentes classes encourage un taux de réussite d'un niveau satisfaisant depuis le début de la mise en œuvre du programme. Et des efforts sont faits pour maintenir ces taux et même l'améliorer.

Comme éléments de preuve on a les Rapports de fin d'année (consultés sur place)

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le corps professoral est constitué de : Docteurs, d'Ingénieurs et de professionnels aux compétences avérées au plan pédagogique et académique. Les enseignants ont individuellement au moins cinq ans d'expérience.

Les critères de choix sont basés sur la maîtrise des contenus et l'expérience pédagogique.

Les enseignants choisis selon ces critères donnent jusqu'à présent satisfaction dans le déroulement des enseignements-apprentissages. La liste des enseignants et professionnels intervenant dans le programme est donnée dans le tableau 4.1 du rapport d'auto évaluation

En général les enseignants et les professionnels exercent leurs prestations sous forme de vacation. Les mesures prises pour les stabiliser consistent entre autres à proposer une rémunération à un taux horaire attrayant pour les cours ; ces rémunérations sont payées à la fin de chaque mois. Il y a aussi une indemnité d'encadrement de mémoire des étudiants qui est accordée. Ces conditions ont permis d'avoir actuellement des enseignants qui exercent au groupe IPG/ISTI depuis une quinzaine d'année.

Les enseignements sont évalués par les étudiants à l'aide de fiches d'évaluation anonymes. Les fiches d'évaluation sont administrées aux différents acteurs et un rapport d'évaluation est élaboré pour montrer le niveau de satisfaction des étudiants

Les éléments de preuve sont ;

- Contrats des enseignants (consultés sur place)
- Cahiers de texte (consultés sur place)
- C.V des enseignants (consultés sur place)
- Fiches d'évaluation (consultés sur place)
- Rapport d'évaluation (consultés sur place)

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Les activités des PER sont essentiellement orientées vers l'enseignement des différentes disciplines. Ils interviennent aussi dans l'encadrement des étudiants pour les mémoires de fin d'études.

Le temps de travail contractuel des enseignants est en adéquation avec les emplois de temps. Chaque enseignant selon sa discipline exécute ses prestations relativement aux durées prévues. Pour les encadrements une durée harmonisée est proposée à chaque enseignant.

Cependant, Il n'y a pas une répartition du temps de travail du PER entre l'enseignement et la recherche et il n'est pas prévu un temps dédié à des activités de recherche vu la nature et les objectifs de la formation, le profil de la plupart des enseignants.

Les durées contractuelles pour la mise en œuvre des enseignements apprentissages et les encadrements sont respectées par le corps enseignant.

Eléments de preuve

- Contrats (consultés sur place sur place)
- Cahiers de texte (consultés sur place sur place)
- Emplois du temps (consultés sur place sur place).

Ces éléments de preuve ne nous semblent ni suffisants ni pertinents pour répondre aux exigences du standard.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

La plupart des enseignants sont des vacataires qui interviennent aussi dans les autres établissements qui ont implanté la filière génie civil. Cependant des enseignants de l'université Cheick Anta Diop interviennent dans le programme.

Dans le cadre du partenariat entre le groupe IPG/ISTI et le collège du Nouveau Brunswick (Canada), deux experts canadiens ont eu des séjours d'échange d'expérience sur la réalisation des box en dur pour les exercices de génie civil et d'électricité de bâtiment.

Il y a certes une certaine mobilité des enseignants par leur statut de prestataire de service dans les différents établissements est effective. Dans le cadre du partenariat avec l'extérieur en particulier avec le Canada dans les projets des experts canadiens sont intervenus dans le partenariat Sénégal-Canada pour la formation professionnelle et dans le cadre avec le collège de Gaspésie.

Cependant, la mobilité telle que décrite par le LMD ne correspond pas à ce qui est fait et qui est très appréciable du reste

Eléments de preuve

- Contrat de prestation (consulté sur place)
- Convention de partenariat (consultée sur place)

Il faut dire qu'il est difficile d'avoir du PER en mobilité au sens du standard et de manière institutionnelle compte tenu de la nature de l'institution et les éléments de preuve fournis ne semblent ni suffisants ni pertinents pour répondre aux exigences du standard.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Pour être admis en première année dans le programme de Licence en Génie Civil, il faut être titulaire du baccalauréat dans les séries S, ou autres diplômes équivalents. Pour être admis en deuxième année de licence il faut valider au moins 70% des crédits de la L1.

Pour être admis Licence 3, il faut valider la totalité des crédits de la LP1 et 70% des crédits de LP2 ou titulaire d'un diplôme Bac + 2 dans le domaine. Le diplôme de Licence en Informatique de gestion est obtenu après avoir validé les 180 crédits du programme. Ces conditions d'admission sont publiées dans tous les documents décrivant les programmes de l'école, surtout sur les documents de communication externe du groupe IPG/ISTI.

Les enseignants dans la filière sont expérimentés et développent une maîtrise des contenus. Des mesures sont prises pour stabiliser leur présence. Des contrats de prestation sont signés avec les enseignants. Le temps de travail est respecté cependant, il faut augmenter le nombre d'enseignants permanents.

Eléments de preuve

- Contrats des enseignants (consultés sur place)
- Cahiers de texte (consultés sur place)

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Le nombre total d'étudiants dans la filière de Licence Génie Civil de l'année scolaire 2015/2016 à l'année scolaire 2019/2020 est structuré dans le tableau 3.1 du rapport d'auto évaluation.

Durant l'année scolaire 2015/2016, la population estudiantine les classes de première année, deuxième année et troisième année était de 59 étudiants, en 2016/2017, elle est de 69 étudiants, en 2017/2018, elle est 168 étudiants, en 2018/2019, elle est de 90 étudiants, Durant l'année scolaire 2019/2020, elle est de 91 étudiants. Ces chiffres montrent la régularité des effectifs et leur augmentation.

Tout étudiant ayant satisfait aux conditions citées plus haut est admis dans le programme de Génie Civil Aussi bien lors du déroulement des enseignements-apprentissages que lors des évaluations, les étudiants sont mis dans les mêmes dispositions pour respecter l'égalité de chance

Les conditions d'admission dans le programme sont respectées. Pour être admis dans le programme, il faut être titulaire du baccalauréat dans les séries scientifiques ou techniques. Dans la perspective de la signature et validation du diplôme par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, ces conditions sont exigées à l'inscription.

Éléments de preuve

- Dossiers d'admission (consultés sur place)
- Plaquettes de communication de l'école (consultées sur place)

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

L'enseignement déroulé selon le système LMD permet l'allocation de crédits à chaque unité d'enseignement ce qui favorise la mobilité des étudiants au plan national et international. Les différentes disciplines du programme témoignent de la polyvalence des sortants. Elles sont aussi en phase avec les standards internationaux. Le groupe IPG/ISTI est partenaire avec des universités, des collèges et autres instituts au plan national et international. La mise en œuvre du système LMD facilite la mobilité entre établissement et les autres institutions universitaires.

Concernant le partenariat avec les instituts étrangers des missions d'échange sont organisées entre le Groupe IPG/ISTI et l'Université de Moncton, le Collège du Nouveau-Brunswick et le collège de la Gaspésie des îles.

Éléments de preuve

- Maquette du programme

- Convention de partenariat

Il faut cependant signaler que la mobilité telle que définie par le standard est pour le moment inexistant dans les écoles privées d'enseignement supérieur. En effet, au stade actuel de développement de la formation, il n'y a pas encore d'échanges d'étudiant(e)s avec d'autres institutions universitaires car les conventions nécessaires pour cette mobilité n'ont pas encore été conclues.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Le programme a une orientation professionnelle. Ce qui demande un encadrement rapproché afin d'augmenter les chances de réussite.

Les taux d'encadrement dans les classes de première année, deuxième année et troisième de l'année scolaire 2015/2016 à 2019/2020 sont inscrits dans le tableau 5.2 du rapport où il est affirmé que les taux d'encadrement varient de 1 enseignant pour 1 étudiant à 1 enseignant pour 2 étudiants, ce qui n'est pas conforme à la réalité du fait d'une mauvaise compréhension de la notion de taux d'encadrement ; autrement dit le taux d'encadrement réel pourrait être bon si le calcul est fait correctement

Eléments de preuve

- Effectifs par classe
- Nombre d'enseignants

L'encadrement des étudiants est assuré de façon continue tout au long de la formation. D'abord dans les cours magistraux ou les études de cas, des exposés et des séminaires sont organisés. Parmi ces techniques de transmission de connaissances utilisées de façon synergique, il y'a les projets et les travaux pratiques qui revêtent un cachet particulier.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Il n'y a en réalité pas de service de placement même si par le biais des alumina et des connaissances personnelles, il y a un nombre assez important de sortants est inséré dans des entreprises ou à leur propre compte. Le tableau 5.3 du rapport d'auto évaluation donne le suivi des insérés mais ne précise pas les cohortes concernées dans la mesure où on peut y trouver plusieurs promotions

Eléments de preuve

- Liste des stagiaires et des insérés

Ce tableau ne répond pas à la préoccupation du standard et ne permet pas d'avoir le taux d'insertion

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

En termes d'équipements, de locaux, de moyens logistiques et de ressources financières, l'IGP/ISTI dispose réellement d'un cadre propice pour réaliser ses objectifs de formation. En effet, l'établissement se déploie sur deux sites et compte deux (02) bâtiments dans lesquels on trouve vingt-six (26) salles. Leur capacité d'accueil est de mille sept cent (1700) places réparties dans un (01) amphithéâtre de quatre cents (400) places, vingt-cinq (25) salles de cours de quarante (40) à cinquante (50) places, une (01) bibliothèque physique de mille deux cent soixante-dix huit (1278) ouvrages, une (01) bibliothèque numérique permettant aux participants de se connecter et de consulter plus d'un millier d'ouvrages, deux (02) laboratoires d'études, trois (03) salles informatiques équipées chacune de vingt (20) ordinateurs Pentium 4 environ, une (01) salle CISCO équipée de douze (12) machines, matériel de topographie, matériel de travaux pratiques de mise en œuvre, un cybercafé doté d'une vingtaine de machines, deux restaurants et plusieurs toilettes pour les enseignants, les étudiants, le personnel administratif, technique et de service (PATS) un service de sécurité extérieur et un internat.

La bibliothèque du Groupe IPG/ISTI se trouve dans un local à part entière au deuxième étage du deuxième bâtiment avec une superficie de 68.90 m². Sa mission est de mettre à la disposition de ses utilisateurs la documentation nécessaire sans distinction d'âge, de sexe, de filière, et d'appartenance ethnique ou religieuse. C'est une bibliothèque d'études et de recherches. Elle assure trois fonctions essentielles que sont : la collecte, le traitement et le prêt.

Le programme de Licence en Génie Civil est financé à partir de fonds propres. Ces fonds proviennent des frais de scolarité payés les apprenants.

Les conditions d'admission dans le programme sont publiées. Des mesures correctives sont prises pour augmenter le nombre d'étudiant.

Le programme dispose de ressources matérielles. La bibliothèque est fonctionnelle. Une bibliothèque numérique est disponible. Les ressources financières sont suffisantes pour la mise en œuvre du programme.

Par ailleurs l'IPG/ISTI dispose d'un centre de langues (pour les étrangers) et d'un internat de capacité cent (100) lits, ce qui est excellent et inexistant ailleurs.

Eléments de preuve

- Plaquettes (consulté sur place)
- Bibliothèque (visitée sur place)
- Liste des locaux et ateliers (constatés sur place)
- Extraits des comptes certifiés (consultés sur place)

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

6. Points forts du programme

A l'issue de l'exploitation du rapport d'auto-évaluation, de la présentation du programme, des échanges avec les différents acteurs et de la visite effectuée, il ressort les points forts suivants :

- Programme agréé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Programme d'études mis en œuvre sans discontinuité depuis sa création en 2015-2016.
- Programme en phase avec les missions de l'établissement à savoir répondre à l'adéquation Formation-Emploi, exemple parfait d'insertion à la vie professionnelle et à la lutte contre le chômage et le sous-emploi. Cette filière a su étudier l'environnement socio-économique et observer le marché du travail avec des effectifs d'étudiants relativement non pléthoriques ;
- Bonne ouverture à l'internationale à travers des partenariats
- Ecole multinationale avec vingt-six nationalités au moment de l'évaluation
- Intervention des professionnels comme enseignants dont la participation rend la formation plus opérationnelle, plus dynamique et adaptée aux besoins du secteur
- Taux d'encadrement et taux de réussite satisfaisant ;
- Engagement remarquable des personnels (PER et PATS) ;
- Satisfaction généralisée des acteurs (enseignants, apprenants et PATS)
- Locaux à l'exception de la bibliothèque physique adaptée à la mission que s'est assigné l'IPG/ISTI (amphithéâtres, salles de cours théoriques,) en termes de dimensions et de normes d'hygiène et de sécurité avec des équipements appréciables en quantité et qualité ;
- Développement du volet sport-études
- Existence « exceptionnelle » d'un internat pour faciliter l'accès aux locaux et la vie sociale
- Egalité des chances entre hommes et femmes assurée aussi bien à l'admission que dans le déroulement de la formation.

7. Points faibles du programme

Le rapport d'auto-évaluation a fait ressortir un certain nombre de faiblesses que nous reprenons ici et que nous avons complétés avec d'autres qu'on a eu à identifier lors de notre mission.

- Maquette pédagogique mal adaptée aux normes du LMD en termes de répartition des volumes horaires de cours magistral, de TP, de TD et de TPE
- Nombre d'enseignants permanents insuffisant ;
- Nécessité de revoir la codification des UE conformément aux recommandations du RESAO
- Absence de laboratoires spécialisés (géotechnique, matériaux, hydraulique) qui oblige à externaliser les Travaux pratiques de laboratoire externalisés;
- On note l'absence de dispositif de prise en compte de l'accès des personnes à mobilité réduite ;
- Difficultés de placement des étudiants en stage ;
- Absence effective de service de scolarité qui devait être présente au niveau de la direction des Etudes et parmi les organes de pilotage;
- Non Suivi de l'insertion des sortants sur marché du travail ;
- Pas de stages systématiques organisés au cours de la formation ;
- Plan stratégique existant mais très sommaire et distant de la réalité de l'institut et de ses objectifs

8. Appréciations générales

Le programme de Licence en Génie civil de l'IPG/ISTI dispose à notre avis de beaucoup de ressources nécessaires pour offrir une formation de qualité aux étudiants. Il permet d'acquérir une formation à la fois générale et spécialisée en Génie civil conduisant soit à une insertion professionnelle soit à la poursuite des études en Master.

C'est un programme qui est pertinent relativement aux missions du groupe IPG/ISTI déclinées dans le plan stratégique 2021/2026.

Par ailleurs, le groupe IPG/ISTI dispose d'organes partenariaux dans la gestion du programme. Cependant l'absence de stages systématiques ne favorise pas l'insertion dans le marché du travail.

Pour améliorer les performances du programme, il faudrait prévoir de renforcer le dispositif pour les stages et une communication appropriée pour l'augmentation de l'effectif.

9. Recommandations à l'établissement

Au regard des constatations faites lors de notre visite, nous formulons les recommandations suivantes :

- Mettre à jour les maquettes conformément au système LMD
- Revoir l'organigramme d'organisation de l'IPG/ISTI
- Acquérir des laboratoires équipés pour les Travaux Pratiques de Mécanique des Sols en mettant en place un plan pluriannuel d'équipements des laboratoires
- Renforcer le fond documentaire physique surtout dans le domaine des ouvrages de spécialité

- Favoriser la mobilité du PER en concrétisant sans délais les conventions de partenariat entre l'IPG/ISTI et les universités publiques du Sénégal, portant sur la mobilité des PER entre les deux entités
- Corriger le calcul des taux de d'encadrement d'une part et de réussite d'autre part
- Veiller au respect du règlement intérieur en matière d'usage des téléphones portables en classe
- Créer un service dédié au placement des apprenants en stage en mettant à contribution les partenariats multiples et divers et à l'insertion après la formation
- Mettre à contribution la plateforme des alumni
- Elaborer un plan stratégique de développement de l'institut eu égard à ses ambitions
- Mettre à jour le progiciel Xalima en y intégrant d'autres extensions comme le calcul du taux de rendement, du taux de réussite, etc.
- Impliquer davantage le monde socio-économique dans les instances de décision de l'école .

10. Recommandations à l'ANAQ -Sup

Nous suggérons à l'ANAQ-Sup de prendre en compte dans l'appréciation des standards le fait que :

- La vocation des écoles de formation privées n'est pas de faire de la recherche au sens des universités. En effet, la plupart des intervenants sont des professionnels du secteur et apportent leur savoir-faire qui n'est pas en relation avec les recherches faites dans des universités classiques.

Il faudrait donc tenir compte de la spécificité d'une telle formation dont la qualité et l'atteinte des objectifs ne sont pas censés respecter les standards classiques du milieu universitaire classique, vu l'objectif purement professionnel.

- Le recrutement de PER permanent est difficile dans les écoles privées de formation dans la mesure où le niveau de traitement dans le public est sans commune mesure avec les capacités financières de celles des écoles privées.

Par ailleurs, nous suggérons à l'ANAQ-Sup d'informer les candidats à une accréditation de l'existence depuis 2015 des documents émanant du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) et dont il faut tenir compte ; ceci mériterait une formation pour mieux sensibiliser et les experts évaluateurs et les candidats. Il s'agit entre autres :

- du guide de codification des Unités d'Enseignement (UE) et des Eléments constitutifs (EC) ;
- du nouveau guide d'élaboration du syllabus de l'EU ou de l'Elément constitutif (ECU) ;
- du supplément au diplôme.

11. Proposition de décision

Au regard :

- des réponses fournies par les responsables de la formation relativement aux standards non atteints et qui confirment l'objectivité de leurs appréciations
- de l'effort promis quant à l'amélioration ultérieure des points faibles en termes de standards non atteints,

Le programme de Licence de Génie Civil, de l'ISG/ISTI reste largement à améliorer et l'équipe d'experts propose la

NON ACCREDITATION